



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**Demande de dérogation à l'interdiction de  
destruction, d'altération ou de dégradation de  
sites de reproduction ou d'aires de repos pour  
l'hirondelle de fenêtre**

Pour l'opération

**Réfection des menuiseries extérieures du  
bâtiment K**

Au

**Lycée Alphonse DEFUMADE à AHUN (23)**

**MAÎTRE D'OUVRAGE**

**Région Nouvelle-Aquitaine**

Maison de la Région - 27, Boulevard Corderie - 87000 LIMOGES

T : 05.55.45.18.14 – M : 06.89.49.46.20

Courriel : [francis.magnol@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:francis.magnol@nouvelle-aquitaine.fr)

**MAÎTRE D'OEUVRE**

**Béatrice BAUDOIN Architecte**

12, rue Vaveix, - 23200 AUBUSSON

Tel : 05 55 66 11 58

Email : [beatrice.baudoin@architecte-23.fr](mailto:beatrice.baudoin@architecte-23.fr)

**SUIVI DE LA COLONIE D'HIRONDELLES**

**LPO Limousin**

ZA du Moulin Cheyroux – 87 700 AIXE-SUR-VIENNE

Tel : 05 55 32 20 23

Email : [franck.taboury@lpo.fr](mailto:franck.taboury@lpo.fr)

## **CONTEXTE DE LA DEMANDE**

La Région Nouvelle Aquitaine a voté l'opération :

### **Remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la couverture du bâtiment K. Réfection de la toiture terrasse des bâtiments L et M**

au

### **Lycée Alphonse DEFUMADE à AHUN (23).**

Le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment K du lycée implique la destruction de 135 nids d'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), espèce d'oiseaux protégée au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement.

Dans ce cadre, la Région est accompagnée par la LPO Limousin sur une durée de trois ans.

## **OBJET DU DOSSIER**

Le présent dossier de demande de dérogation a notamment pour objet, conformément à l'article L.411-2 du code de l'environnement, de :

- démontrer qu'il n'existe pas de solutions alternatives satisfaisantes ;
- faire la preuve que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;
- démontrer l'intérêt public majeur du projet
- fournir un diagnostic écologique précis de l'espèce protégée impactée permettant de caractériser et quantifier l'impact du projet sur son état de conservation aux différentes échelles géographiques (locales, régionales, nationales) ;
- présenter les mesures appropriées d'évitement, de réduction d'impacts et, le cas échéant, de compensation

En application de l'article L120-1-1 du Code de l'environnement, le dossier de demande de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées, déposées par la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la destruction de 135 nids d'hirondelles de fenêtre est soumis à consultation du public.

## **ABSENCE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES - INTERET PUBLIC MAJEUR**

Le remplacement des menuiseries sur le bâtiment K du lycée DEFUMADE a pour objectifs techniques :

- d'assurer la protection de la santé des personnes, en supprimant le risque de chute de vitrage, les menuiseries à simple vitrage existantes étant dans un état de dégradation avancée,
- d'améliorer la sécurité du bâtiment par la pose de menuiseries avec vitrage retardateur d'effraction au rez-de-chaussée,
- de réduire les déperditions thermiques du bâtiment et diminuer les dépenses énergétiques,
- d'améliorer le confort thermique des utilisateurs.

Le lycée DEFUMADE est l'unique lycée d'enseignement agricole du département de la Creuse, et reconnu aujourd'hui comme un pôle d'excellence dans les formations vouées aux métiers de l'eau, des services, de l'agriculture et du patrimoine. Construit en 1923 et premier bâtiment scolaire de l'histoire du lycée, le bâtiment K est emblématique de l'établissement. Il est affecté au service public d'éducation et accueille des espaces d'enseignement général.

C'est ainsi que les enjeux sont de prendre en compte la biodiversité et plus particulièrement les hirondelles dans une opération qui vise à offrir des conditions de réalisation du service public satisfaisantes et de pérenniser un bâtiment ayant un caractère emblématique pour le lycée et la commune d'Ahun.

Par conséquent, cette opération est menée dans un cadre d'un intérêt public majeur de santé, économique et d'un intérêt écologique.

Le projet répond à l'un des motifs d'octroi de la dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées à l'article L411-2 du code de l'environnement (alinéa c du point 4°) : «dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences primordiales pour l'environnement. »

Aucune autre solution bénéfiques alternative moins impactante pour l'espèce ne peut être proposée.

Cette atteinte à des espèces protégées nécessite par conséquent une dérogation à la protection stricte des espèces, en application du code de l'environnement (L.411-2).

## **DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE (LPO Limousin)**

La colonie d'hirondelles de fenêtre est une des plus importantes du département, l'enjeu est donc grand pour la conservation de l'espèce en Creuse. En effet sur l'ensemble du site du lycée agricole nous avons dénombrés 202 nids (dont 8 artificiels posés en 2016), 196 étaient occupés (dont 8 artificiels) au dernier recensement. Pour ce qui est du bâtiment concerné par les travaux il abrite 135 nids, dont 117 occupés au dernier recensement.

Cette colonie prospère grâce à un environnement très favorable. En effet ce site agricole abrite tout ce dont a besoin une hirondelle :

- nombreux matériaux accessibles et proches (boue, graviers, paille, ...)
- Présence de nombreux insectes notamment grâce à la présence d'animaux domestiques et de pièces d'eau.

Le seul facteur limitant étant les parois disponibles pour construire un nid. Les hirondelles se sont donc installées dans les angles des fenêtres.

Tout l'enjeu, va être de trouver le bon mixte entre nids artificiels et nids naturels qui seront reconstruits par les hirondelles à leur retour au printemps 2021.

Dans un premier temps, une tour à hirondelles avec 140 nids artificiels sera installée avant le retour des hirondelles. Elle sera équipée d'un système de repasse afin de motiver les hirondelles à venir s'installer dedans.

Il sera aussi installé un nid par angle de fenêtre soit 128. Le fait d'installer un seul nid artificiel permettra aux hirondelles de choisir entre la construction d'un nid naturel dans l'espace existant ou le nid artificiel.

Une attention toute particulière sera portée sur l'accès aux matériaux afin que les déplacements des oiseaux soient les plus courts possibles.

## **MAINTIEN DES POPULATIONS - MESURES COMPENSATOIRES**

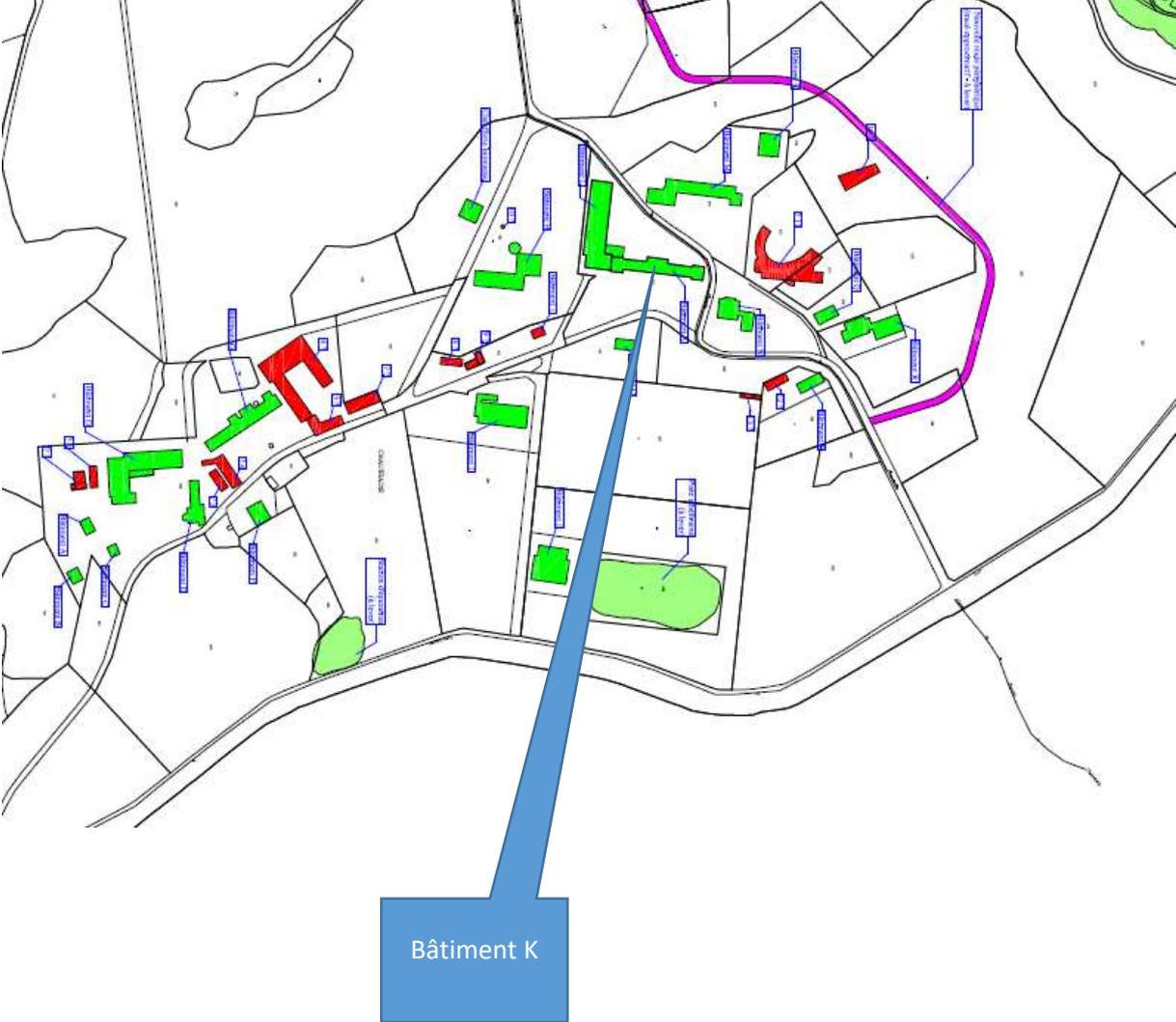
La Région Nouvelle Aquitaine s'engage à mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur cette espèce protégée afin de maintenir l'état de conservation de sa population dans un état favorable.

- Les travaux seront réalisés sur la période d'absence des hirondelles d'octobre 2020 à mars 2021
- Le cahier des charges des travaux prescrit la conservation autant que possible des nids existants, pour les nids non adhérents aux menuiseries extérieures
- La mise à disposition de matériau (bac à boue) à proximité immédiate du bâtiment dès le démarrage de la période de nidification pour l'année 2021.
- La pose de 128 nids artificiels au droit des menuiseries (un par angle de fenêtre)
- La mise en œuvre d'une tour à hirondelle munie de 140 nids artificiels
- La mise en œuvre d'un système de repasse
- Un suivi de la colonie sera assuré par la LPO pendant 3 années. Si les mesures prévues en base s'avèrent non satisfaisantes, des mesures compensatoires complémentaires seront prises selon les préconisations des années suivant l'achèvement des travaux.

A LIMOGES, le 29/05/2020

**PIECES GRAPHIQUES**

**Localisation**



# Facades

## Bâtiment K

### Facade Est



### Facade Ouest



### Pignons Nord et Sud



**Menuiseries bois fortement dégradées**



Nids d'hirondelle de fenêtre



## Contrat de suivi de la colonie



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
LIMOUSIN

Aixe-sur-Vienne, le 20 janvier 2020

Objet : *Suivi de colonie d'hirondelles de fenêtre du Lycée agricole d'Ahun*  
3 ans : état des lieux avant/pendant/après travaux.

Adressé à :  
Région Nouvelle-Aquitaine  
Site de Limoges  
Direction de la Construction et de l'Immobilier

DESCRIPTION	QUANTITE	unité
Année 1	1	2424,00 € ✓
Année 2	1	2424,00 € ✓
Année 3	1	2424,00 € ✓
TOTAL	TVA non applicable	7272,00 € ✓

Ce devis est valable pour une durée de 6 mois.

Bon pour accord

Pour la LPO Limousin,  
Le Responsable Territorial  
Jérôme ROGER

LPO Limousin  
ZA du Moulin Chayroux - 87 700 AIXE-SUR-VIENNE  
TEL 05 55 32 20 23 - www.lpo.fr - limousin@lpo.fr

